



Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 076

FONDS D'AIDES AUX ENTREPRISES VERSE A INITIATIVE CREUSE

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

Rappel du contexte

L'association Initiative Creuse a pour objet d'encourager l'initiative économique sur le territoire de la Creuse. Elle regroupe en son sein des acteurs privés (entreprises, banques...), institutionnels et publics qui ont pour mission de favoriser la création et la reprise d'activités et d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part, de moyens financiers adaptés, d'autre part, de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs

de projet et au suivi des activités des entreprises qui sont soutenues.

Sa mission se réalise notamment au moyen de l'utilisation de fonds spécifiques par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'activités ou d'entreprises afin de faciliter la réalisation de leurs projets par un apport en fonds propres à l'entreprise soutenue, et de leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales voire privilégiées.

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud reconnaît le bien-fondé de l'action de l'association sur le territoire où elle exerce une compétence en matière de développement économique par délégation régionale.

La Commission Economie qui s'est tenue le 26 avril 2023 a permis de constater le partage des valeurs du Réseau Initiative France avec les membres présents de Creuse Grand Sud.

Ainsi,

Vu le règlement de l'Union Européenne (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne quant aux aides de minimis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1511-7 du relatif au versement des subventions aux organismes mentionnés au 4 de l'article 238 bis du code général des impôts ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises et aux organismes mentionnés au 1 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier qui participent à la création d'entreprises,

Vu la Délibération N° 2016.3141 du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la stratégie de développement économique engagée par la Communauté de Communes dans son projet de territoire,

Vu la délibération 2023 - B 009 du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud en date du 3 mai 2023 portant adhésion à Initiative Creuse,

Vu la convention signée entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté Creuse Grand Sud relative à la mise en œuvre du SRDEII en date du 23 juin 2020 et son avenant de prolongation signé le 30 juin 2022 pour une poursuite des effets jusqu'au 31 décembre 2023

Objet de la demande

Il est proposé, dans le cadre de la mise en place d'aides aux entreprises, que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud abonde le fonds de Prêts d'Honneur porté par Initiative Creuse dédiés aux porteurs de projet souhaitant s'implanter sur le territoire.

Ainsi, Initiative Creuse fera bénéficier les porteurs de projet implantés sur le territoire de la Communauté de Communes autant que de besoin :

- du fonds de prêts d'honneur à Taux 0 d'Initiative Creuse
- et/ou de tout autre fonds qui pourrait être créé dans la période d'exécution de la présente convention.

Initiative Creuse s'engage à créer à cet effet une ligne spécifique dédiée à la Communauté de Communes pour abonder sous forme de subvention son fonds de prêts d'honneur pour un montant de 24 052 euros pour l'année 2023.

CONTRE : 0
POUR : 42
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Dans le cadre de la convention et de son avenant de prolongation établis entre la Région Nouvelle Aquitaine et Creuse Grand Sud en vue de la mise en œuvre du SRDEII, **et après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **De SOUTENIR LE FONDS D'INITIATIVE CREUSE** dédié au prêt d'honneur à taux 0 pour des futurs entrepreneurs du territoire,
- **D'ABONDER ledit fonds** pour 2023 à hauteur de 24 052 €
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document nécessaire** à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention d'attribution à intervenir entre Creuse Grand Sud et Initiative Creuse.

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

